

Camille Jaccoud

La Société des Tireurs à la Cible de Payerne



 Préface

Cette brochure a été réalisée dans le cadre de mon Travail de maturité. Dans un premier temps, j'imaginais préparer mon dossier sur la Société de Jeunesse de Payerne dont je fais partie. Mais après une longue réflexion, il me semblait compliqué de trouver suffisamment d'informations sur celle-ci. J'ai ensuite voulu m'intéresser à la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC). Malheureusement, des travaux avaient déjà été faits sur cette société et celle-ci n'était pas assez locale. Mon directeur de Travail de maturité (TM) m'a donc demandé d'en choisir une autre. Je me suis donc intéressée à cet emblème payernois.

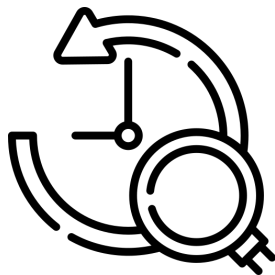
Après avoir participé à un Tirage en tant que demoiselle d'honneur avec la jeunesse, ma curiosité pour cette société a pris le dessus, et c'est pourquoi j'ai choisi cette dernière. J'ai pu découvrir l'histoire de la plus grande abbaye du canton de Vaud et faire la rencontre de plusieurs membres. J'ai aussi pris beaucoup de plaisir à la réalisation de ce travail.

Cette brochure permet de présenter la société plus en profondeur. Ses traditions sont le thème sur lequel je me suis principalement concentrée, afin de répondre à une problématique bien ciblée : comment la société est parvenue à maintenir ses traditions pendant 300 ans? Afin de trouver les informations les plus justes possibles, je me suis rendue aux archives communales. S'y trouvaient de nombreux documents qui, pour une partie, m'ont servis à écrire ce travail. Le site internet de cette abbaye, ainsi que des articles de journaux m'ont apporté beaucoup d'informations. Des interviews ont aussi été réalisées auprès de membres de la société et de personnes proches de celle-ci. Je tenais ainsi à leur adresser un tout grand merci pour le temps accordé à mes recherches.

Camille Jaccoud



Sommaire



La création de la société

Contexte historique ————— 6

Les Abbayes vaudoises ——— 8

Les premières origines
d'une société de tir à Payerne — 9

Fonctionnement de la société

Organisation ————— 10

Assemblée générale ————— 12

Tirs cantonaux —————13



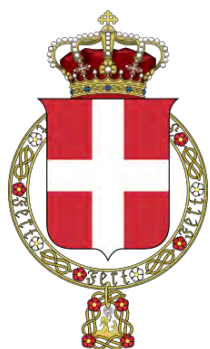
Tradition

Tirage	14
Les tirs	16
La diane avec Adélaïde	20
Les cortèges	22
La bannière	26
Remise des prix	30
Le banquet	32
Les levées des danses	34
L'habillement	37
La sortie des reliques	38

La création de la société

Contexte historique

Au XVI^e siècle, la Suisse existait sous le nom de : *la Confédération des XIII cantons*. Comme ce nom l'indique, elle comprenait treize cantons (en vert sur la carte) ainsi que des *bailliages communs*¹ (en gris sur la carte). Cette Confédération s'étendit de 1481 à 1798. A cette époque, chaque canton était indépendant et avait sa propre constitution. Ils se réunissaient régulièrement pour de la *diète fédérale*².



Les comtes de Savoie ont joué un rôle important dans l'histoire du canton de Vaud. Dès le XII^e siècle, ils se sont établis dans le Chablais puis, en 1207, obtinrent des droits sur le Pays de Vaud. Ainsi en 1219, le traité de Burier concéda la ville de Moudon au comte Thomas I^{er} de Savoie. C'est entre 1240 et 1260 que Pierre II de Savoie renforça la possession du canton de Vaud et en acquit des droits féodaux. Il obtint également l'hommage de nombreux seigneurs. Le successeur de Pierre II renforça les structures administratives, mais l'expansion des comtes de Savoie se heurta aux ambitions des Habsbourg et se virent ainsi contraint de faire une pause dans leur conquête. Des combats éclatèrent après la mort de Pierre II et le canton fut divisé en deux : d'un côté le comte Amédée V possède Nyon, Prangins et Grandcour et conserva le Chablais et Payerne et de l'autre Louis I^{er} de Savoie-Vaud récupéra une bonne partie des terres vaudoises.

Lorsqu'en 1474 la guerre entre les *États bourguignons* et la *Confédération des VIII cantons* éclata, les cantons de Berne et Fribourg se lancèrent à la conquête du Pays de Vaud. Ils réussirent à prendre possession de La Sarraz et Les Clées en 1475, Yverdon au début de l'année 1476, Morat ainsi que la vallée de la Broye en juin 1476. En 1536, les deux cantons confédérés poursuivent la conquête du Pays de Vaud, provoquant presque la disparition du duché de Savoie. Le Pays de Vaud devint ainsi un canton sujet de deux cantons indépendants : Berne et Fribourg.



Au XVIII^e siècle, le système politique de la Suisse ne plaisait pas à tous. Les républicains qui voulaient une Suisse unie dirigée par un gouvernement furent opposition aux confédérés qui

¹ Un bailliage commun est une région dirigée en commun par plusieurs canton.

² La diète fédérale est un congrès de délégués dont les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité. Chaque canton envoie généralement deux membres mais il ne dispose que d'une voix par canton. La diète fédérale permettait d'assurer l'administration des bailliages communs et d'assurer une *sécurité collective des cantons*.

voulaient conserver l'autonomie des cantons. De plus, la domination bernoise n'était pas vue d'un bon oeil par les Vaudois qui voulaient leur indépendance. Frédéric-César de La Harpe, un républicain vaudois, demanda en 1796 la libération du Pays de Vaud aux Bernois. Ceux-ci ne le voulant pas, de La Harpe contacta Napoléon Bonaparte, afin de libérer le Canton de Vaud et de transformer la Suisse en une république. A la fin 1797, des troupes françaises entrèrent en Suisse libérant ainsi le Canton de Vaud qui signa son indépendance le 24 janvier 1798. Napoléon



imposa, au passage, de nouvelles frontières ainsi que la création de nouveaux cantons et un nouveau système politique : celui de la République Helvétique. Mais ce système ne dura que peu car en 1803, afin de mettre fin à la guerre civile entre les fédéralistes et les républicains, Napoléon fit édicter l'Acte de Médiation réinstaurant l'indépendance des cantons.

Concernant Payerne, elle avait signé un traité de combourgeoisie avec Berne en 1344, ce qui différençia sa situation, après la conquête du Pays de Vaud en 1536, par rapport au reste du canton. Elle avait un statut de ville privilégiée, la laissant sans bailli pour la diriger et la surveiller. Mais Berne était quand même représentée par un avoyer.

Le surnom « les cochons rouges » donné aux Payernois provient du fait que, à l'époque, les Payernois nourrissaient leurs cochons avec des glands de chênes de la région. Cette nourriture quasiment exclusive dans leur alimentation donnait à leur chair une couleur rouge.



Les Abbayes vaudoises

Au Moyen Âge, les comtes de Savoie installèrent dans leurs villes et leurs villages des milices de tireurs à l'arc, puis d'arquebusiers. Ces milices servaient à assurer l'auto-défense des villages et des villes, ainsi qu'à maintenir l'ordre public. Les tireurs étaient, en principe, volontaires et obtenaient certains privilèges et avantages comme des prix pour les meilleurs tireurs et une exemption d'impôts ou de corvées.



Arbalète du milieu du 15ème siècle

Après la prise du canton de Vaud par Berne en 1536, Berne conserva ses institutions et intégra même ses milices dans sa politique de défense globale tout en conservant une harmonie avec la Confédération des XIII cantons.

Les cantons, ainsi que les pays sujets et les bailliages, dès leur origine, avaient créé des milices constituées des hommes valides de 16 ans à 60 ans, mélangeant les paysans, les nobles

et les bourgeois. Les bases de l'instruction militaire ont été édictées dans le Convent de Sempach en 1393.



Arquebuse

Berne mit en place, en 1615, les bases d'une instruction militaire.

Elle se devait d'être régulière en

temps de paix. Des périodes voire des jours de tirs afin de s'exercer à ces derniers ont été instaurés. En parallèle, Berne encourageait le système de milice volontaire mis en place par les ducs de Savoie en maintenant les abbayes existantes et en soutenant la création de nouvelles abbayes.

Dès le début du XVI^e siècle, les armes ont évolué. Les arbalètes ont progressivement fait place aux mousquets, puis aux fusils. Les armes actuelles sont le mousqueton, le Fass 57 et le Fass 90.



Mousquet

Les premières origines d'une société de tir à Payerne

La première mention d'une société de tir à Payerne remonte au 12 septembre 1555 ; année à laquelle la commune fit construire la « maison du tirage ». Cette société, nommée « La Compagnie des Mousquetaires », était dirigée par un « Schutzmeister ». Sa surveillance était assurée par le conseil de la ville. Depuis chaque année, cette société s'entraînait au tir à balles, encouragée puis, dès 1557, soutenue financièrement par la commune. LL. EE. de Berne lui accordaient aussi un subside. Les meilleurs tireurs recevaient, comme aujourd'hui, des prix, bien que ceux-ci fussent très différents de ceux que l'on connaît actuellement : une fleur accompagnée d'un objet en étain, comme de la vaisselle par exemple. En 1669, la société se divisa en deux camps : d'un côté, ceux qui souhaitaient conserver les prix en étain, et de l'autre, ceux qui préféraient recevoir du vin comme récompense. Incapable de se décider, la société demanda au Conseil de la ville, qui trancha en faveur du maintien des prix en étain, sous menace de suppression du subside communal. La première fois que l'appellation « Tireurs à la Cible » fut évoquée remonte à 1720, lorsque le conseil de la ville leur accorda un nouveau subside.

La société allait mal : l'art de tirer disparaissait, les prix avaient une faible valeur et le subsidé de LL. EE. de Berne n'était plus versé. C'est pourquoi, à la fin de l'année 1735, quelques bourgeois décidèrent de fonder une nouvelle société : la Société des Tireurs à la Cible de Payerne, dont le but était de pratiquer le tir chaque année. Ils rédigèrent de nouveaux statuts, datés du 23 décembre 1735, et les soumirent au Conseil de Payerne au début 1736. Ce dernier les accepta sans délai. La Société des Tireurs à la Cible considère ainsi 1736 comme son année de création.



Fonctionnement de la société

Organisation

Cette société a son fonctionnement bien à elle. Elle comprend un conseil divisé en plusieurs comités. L'organe central est le bureau. Il se compose d'un Abbé-président, d'un greffier et d'un trésorier. L'Abbé-président préside les diverses assemblées, ainsi que le conseil. Il convoque ce dernier lorsqu'il le juge nécessaire. Il a également un rôle et une image très importants lors du Tirage. Il prononce plusieurs discours tout au long de celui-ci, annonce les résultats, organise la diane chez lui, etc. Les procès-verbaux sont tenus et rédigés par le greffier. Il s'occupe également des registres et des archives de la société. Toutes les écritures, à l'exception des comptes, sont généralement tenues par celui-ci. Tout ce qui concerne la comptabilité, les rentrées et les sorties d'argent sont gérées par le trésorier. Il tient également la liste des membres et s'occupe des affaires juridiques. L'huissier, qui ne fait pas officiellement partie du bureau, l'aide dans diverses tâches. C'est lui qui tient, lors de la remise des prix du Tirage, la coupe dans laquelle les rois, ainsi que les autres membres récompensés boivent une gorgée de vin blanc de Payerne.



L'abbé ainsi que l'huissier et la garde, banquet 2023



C'est également lui qui la sou-
lève lors du banquet.

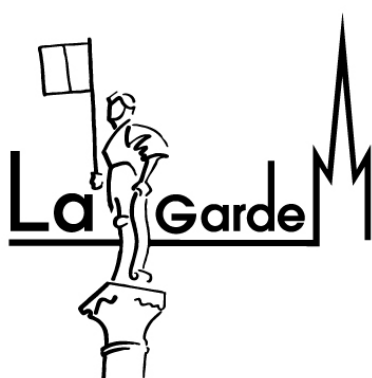
La commission de tir comprend
14 membres. Elle organise tous
les tirs du Tirage : le tir d'en-
traînement, le tir d'amitié et le
tir de société.



La commission de danse, composée de 3 membres, s'occupe de

toute l'animation et de la décoration de la Halle des Fêtes. Ils collaborent avec la jeunesse, l'orchestre et la fanfare. Ils s'occupent aussi du placement du cortège et préparent les rois à leurs devoirs. Ils assurent également la tenue du bar au casino-stand le vendredi soir.

La commission des forains est composée de 3 membres ayant chacun un rôle bien précis. Le président commande le garde-à-vous lors de la sortie et la rentrée de la bannière. Il est chargé d'assurer la présence, l'arrivée et le départ des carrousels sur la place de fête, ainsi que de gérer la caisse et doit établir et présenter un bilan financier au trésorier. Le secrétaire prend en charge toutes les demandes d'emplacement des forains, les contrats et les éventuels refus. Il gère donc l'ensemble de la partie administrative de la commission. Le technicien, quant à lui, s'occupe de l'installation des carrousels, du stationnement des véhicules des forains. Il supervise l'installation, ainsi que les travaux de montage et planifie l'installation de l'électricité.



aux manifestations auxquelles la société est invitée. Pour la plupart de ces occasions, le banneret est accompagné seulement de deux gardes. Afin de pouvoir devenir banneret, il faut avoir fait un mandat de 10 ans en tant que garde.

Le banneret est accompagné de ses quatre gardes. Ils participent au cortège du Tirage et se présentent lors de plusieurs autres occasions telles que la remise des prix, lors du discours du Payernois du dehors pendant le banquet, aux assemblées ou encore



La garde accompagnée des demoiselles d'honneur 2023

Assemblées générales

La société compte trois assemblées générales ordinaires par année. À la demande écrite d'au moins 50 sociétaires ou sur décision du conseil, une assemblée extraordinaire peut être organisée. Pour toutes ces assemblées, une annonce dans la presse fait office de convocation. Lors des assemblées ordinaires, l'admission de nouveaux membres est possible. Toutes les assemblées sont obligatoires et sanctionnées d'une amende en cas d'absence. Le port du cordon est également exigé pour tous les membres.



Assemblée du Tirage 2015

La première assemblée se tient le 3 janvier dans la salle du tribunal et commence à 14h00. C'est à cette occasion que les nouveaux membres du conseil entrent en fonction pour un mandat de trois ans. Le trésorier et le greffier doivent généralement faire deux mandats. Pour les gardes, c'est un peu différent. Ils font un mandat de 10 ans et le banneret en fait un de trois ans. On y procède aussi au paiement des cotisations et des éventuelles amendes, ainsi qu'à l'encaissement par les tireurs des points du Tirage.

La deuxième assemblée est celle de printemps. Elle se déroule le 3^e vendredi de mars, toujours dans la salle du tribunal, à 20h00. Si cette date coïncide avec un jour férié, elle est avancée d'une semaine. Le trésorier y présente les comptes de la société et les vérificateurs exposent leur rapport. Le Conseil est ensuite invité par les autorités à la cave payernoise, afin de déguster les millésimes de l'année. Jusqu'en 1970, cette assemblée se tenait dans le casino-stand. Avant 1989, elle se déroulait non pas le vendredi soir, mais le dimanche après-midi.

La troisième est l'assemblée du Tirage. Elle débute à 7h20 à la Halle des Fêtes. Sa clôture marque le début du tir de société au stand des Vernex. Avant la démolition du casino-stand en 1970, cette assemblée se déroulait dans celui-ci. Elle s'est ensuite tenue, jusqu'en 1978, dans une cantine de fête. Depuis, elle a lieu à la Halle des Fêtes.

Les tirs cantonaux

La cité de Payerne a déjà accueilli six tirs cantonaux. Le premier s'est déroulé en 1833, seulement huit ans après la création de la Société Vaudoise des Carabiniers (SVC). Cette société s'est associée, plus d'un siècle plus tard, avec la Société Vaudoise des Tireurs Sportifs (SVTS), formant ainsi l'Association Vaudoise de Tir Sportif. Les tirs de 1850 et 1884 ont aussi été organisés à Payerne, tout comme le tir cantonal vaudois de 1928.

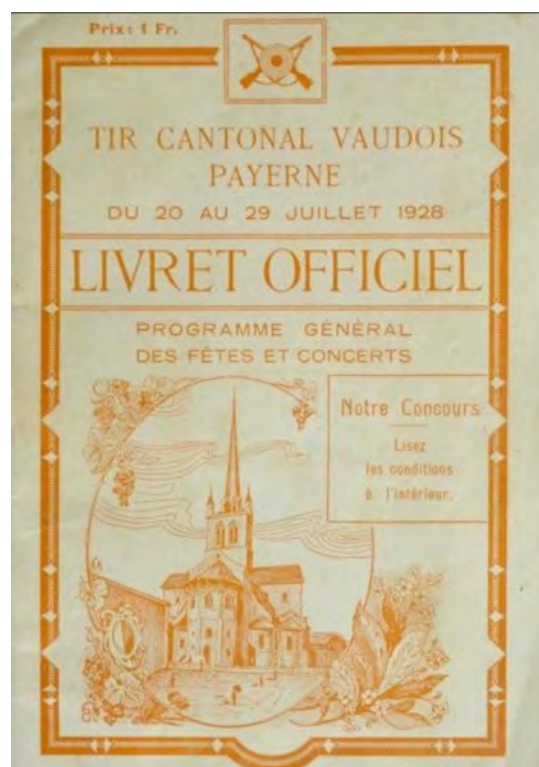


Plusieurs sociétés, dont la Société des Tireurs à la Cible de Payerne, ont organisé ce tir de 1928. En 1984, c'est à Payerne que le 49e Tir

cantonal vaudois s'est déroulé, également organisé par d'autres sociétés de tir de Payerne.



Tir cantonal vaudois 1884



56e Tir cantonal à Payerne 2022

Tirage

Le Tirage est la fête traditionnelle que la Société des Tireurs à la Cible de Payerne organise chaque année. Elle a lieu le troisième week-end d'août. Les festivités débutent dès le jeudi avec la « Bière à Deux Balles » organisée par la Société de Jeunesse de Payerne et se poursuivent le vendredi soir avec, au programme, les carrousels et le bar tenu par la commission de danse.



Place de fête 2023

Le samedi commence très tôt. Le rendez-vous est fixé à cinq heures du matin chez l'Abbé-président pour assister aux trois coups de canon tirés par Adélaïde lors de la diane, marquant officiellement le début du Tirage. La bannière est ensuite sortie, les tireurs se rendent en cor-



Tirage 1967

tège à la Halle des Fêtes pour leur assemblée. Sa clôture marque le lancement du tir au stand des Vernex, qui se poursuit jusqu'à 17 heures, avec une pause à midi. En fin de journée, la bannière est rentrée et la place de fête commence à s'animer.

Le dimanche matin, la bannière est ressortie pour la re-

mise des prix sur la Place du Marché. Une fois tous les gagnants appelés, les tireurs, accompagnés de la fanfare et des demoiselles d'honneur, défilent en cortège dans la ville jusqu'à la Halle des Fêtes pour le banquet. À 15 heures, les Payernois du dehors sont cordialement invités à la cave de Payerne pour partager un verre avec la Municipalité. Le soir, la bannière est de nouveau rentrée, suivie de quelques danses et du verre de l'amitié dans la cour du château. Il



Tirage 2014

ne faut pas trop s'attarder, car à 21 heures l'animation reprend à la Halle des Fêtes où la jeunesse lève les danses.

Le lundi après-midi a lieu « l'Heure Gratuite », précédée du traditionnel cortège des enfants. Le soir, c'est la tournée des bistros pour la jeunesse, suivit de la levée des danses à la Halle des

Fêtes. Les bars sont ouverts jusqu'au mardi à 4 heures du matin.

Il y a plus d'un siècle et demi, le Tirage se fêtait au mois de mai. Cela permettait d'éviter qu'il ne coïncide avec le Tir Guillaume-Tell organisé par la société de tir des Hameaux. Toutefois, la fête n'a pas pu être organisée chaque année depuis la fondation de la société. Les guerres et les pandémies en sont souvent la cause. Ainsi, pendant toute la Première Guerre mondiale, le Tirage ne fut pas célébré. Même s'il a eu lieu en 1919, il fut à nouveau annulé en 1920 à cause de la fièvre aphteuse. En 1799, un "événement tragique qui désolait la Suisse³" en fut la cause. En 1943, seul le tir fut annulé par manque de munitions, mais le reste de la fête eut bien lieu.



Cortège

³ une guerre étrangère qui mettait en danger la sécurité de la Suisse (Burmeister, 1928)

Les tirs

Le tir de société du samedi

Si on remonte un peu le temps, les tireurs participaient déjà, au XVI^e siècle, au « tir aux fleurs ». Ce nom vient du « Chapelet » : des fleurs artificielles accrochées à la carabine des meilleurs tireurs. Cette pratique s'est perpétuée jusqu'en 1877.

Puis petit à petit, le plan de tir a évolué laissant place à plusieurs catégories de tir, qui, chacune, offrait l'obtention de prix, souvent différents. Une catégorie pour les jeunes s'est même mise en place en 1930 : celle du « Challenge jeune Broyarde ». Malgré tous ces changements, le principe est toujours resté le même : tirer le plus au centre de la cible afin de marquer le plus de points!

Si les guerres mondiales ne se sont pas déroulées en Suisse, elles ont malheureusement affecté cette Abbaye. Pendant la Première Guerre Mondiale, le Tirage ainsi que le tir furent supprimés. Un manque de munitions est la cause du tir de société annulé en 1943. L'année suivante, les tireurs ont vu leur nombre de cartouches réduit à 6 chacun. En 1945, malgré la paix retrouvée entre nos pays voisins, le nombre de cartouches est resté à 6 par tireur.

En 1946, les tirs retrouvèrent leur normalité avec 20 cartouches par tireur, mais, afin d'assurer le bon déroulement des tirs malgré l'augmentation du nombre de tireurs, la société a instauré un temps limite : 10 minutes pour 10 coups.

Le tir de société a actuellement lieu le samedi du tirage de 08h00 à 17h00. Une pause de midi est prévue de 13h00 à 14h30. Chaque tireur a le droit à 2 coups d'essai. Puis, il tire ses dix coups A10. Le but est donc de tirer le plus au centre possible de la cible afin de gagner le plus de points, permettant de bénéficier, pour les meilleurs, d'une couronne. Après chaque coup tiré, les cibars se trouvant à la ciblerie descendent les cibles, afin de voir où le coup est arrivé et l'indiquer à l'aide de palettes, au secrétaire qui l'annonce directement au tireur. Ensuite, ce dernier a le choix de régler son arme ou, si il est satisfait, de tirer son prochain coup. Lorsque celui-ci est tiré dans le petit rond noir au centre, on dit que le tireur a fait une mouche, ce qui lui permet de gagner un fanion. A la fin de ses dix coups A10, le tireur tire ses 3 coups A100. Un 100 points offrira au tireur une channe.



Le tir d'amitié

Le tir d'amitié se déroule, depuis quelques années déjà, le vendredi et le samedi de la semaine précédant le Tirage. Il permet de se mettre dans l'ambiance du Tirage pour les tireurs de faire un petit entraînement et de permettre aux personnes externes de la société d'y participer. Tout le monde est le bienvenu. Le tir est divisé en deux concours : « cible abbatale » et « cible cochon rouge ». La passe « cible abbatale » peut se faire en groupe ou bien en individuel. Au total, ce sont 12 coups qui sont tirés, dont deux coups d'essai.



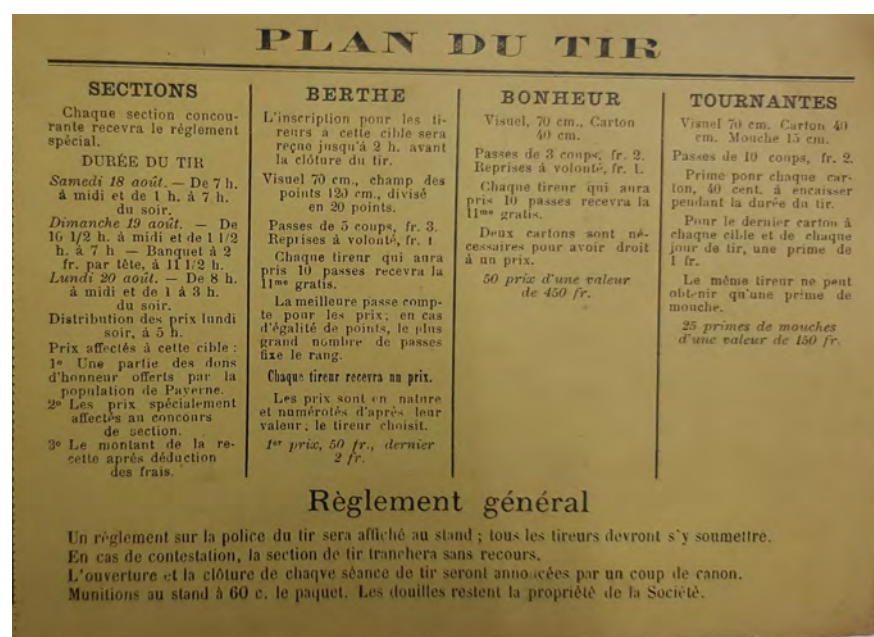
celle du « Grand Tir Fusil & Revolver » en 1904, celle du « Tir de volailles, gibier, etc. » en 1895 et 1897, le « Tir à Prix » en 1915.

Des tirs occasionnels ont aussi été organisés par la société comme par exemple le « Grand Tir d'inauguration » du stand des Vernex.

La passe « cible cochon rouge » est individuelle et comprend 4 cartouches.

En 2009, le tir d'amitié avait aussi lieu sur deux jours : le samedi avant le Tirage et le lundi de la fête. Et l'année précédente, il avait lieu uniquement le lundi. Ces changements ont probablement plusieurs raisons.

Autrefois, le tir d'amitié n'existait pas, mais d'autres tirs étaient organisés. Entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, plusieurs affiches de tir ont été retrouvées, comme



Plan de tir Tirage 1888

Les différents stands de tir

Le tout premier stand de tir construit à Payerne date d'environ 1555. C'est à la demande du Conseil de ville que cette installation fut construite, sans doute en lien avec la politique de défense mise en place par Berne à l'époque, qui instaurait des milices. Ce stand, situé aux Rammes, fut utilisé durant près de trois siècles avant d'être détruit en 1886 afin de laisser sa place au nouveau lit de la rivière de la Broye⁴. Ce n'est qu'en 1868 qu'un nouveau stand fut construit, mais il fut rapidement démonté pour le passage de la ligne ferroviaire⁵ Payerne-Yverdon.

Quelques années plus tard, en 1877, le Casino-stand de la Promenade, aussi appelé le stand de Payerne, fut inauguré. Il servit longtemps aux activités de tir jusqu'à son remplacement par le stand des Vernex. En plus des entraînements, il accueillait les assemblées de la Société des Tireurs à la Cible, ainsi que les banquets organisés lors des festivités du Tirage. Le vieux casino-stand eut une durée de vie d'un peu moins d'un siècle avant d'être démoli en 1970 par une école de recrues de la protection aérienne.

Le stand des Vernex, quant à lui, fut inauguré à l'occasion du Tirage de 1925. Pour marquer cet événement, un tir officiel d'inauguration fut organisé du 5 au 7 juin 1926. Depuis sa création, plusieurs rénovations ont eu lieu. Certaines furent motivées par des problèmes de sécurité, comme les ricochets de balles tombant à Vers-chez-Savary. D'autres interventions concernaient l'évolution des pratiques : construction de cibles à 50 mètres pour le tir au petit calibre, l'installation de l'électricité et d'un système de signaux lumineux ou encore l'agrandissement du diamètre des cibles.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'un stand de tir, le pont de danse fait également partie intégrante des traditions du Tirage. Cette grande salle, datant de la fin du XIXe siècle, abrite les bars tenus par la jeunesse ou la commission de danse durant les festivités, contribuant à l'ambiance chaleureuse et populaire de l'événement.



⁴ La Broye a été canalisée et redressée. Le stand a été détruit pour laisser la place aux travaux.

⁵ La voie de chemin de fer Payerne-Yverdon a été mise en service en 1877.

TIRAGE 2017 0504

938 TOBLER Olivier 1964
HC2015F HC1994

Rangeur
Cible N°: *M*
Heure:

2 coups d'essai	(9)	(6)					TOTAL
Cible N°	(10)	(9)	(9)	(7)	(8)		43
Munition délivrée	(9)	(10)	(9)	(8)	(8)		44
	TOTAL GÉNÉRAL						87

Cible 281* (100 pts)
96 73 75

Signature du secrétaire
Bpoy

Munition *0*

Véhicules avec ou sans appui, SANS bonification



La diane avec Adélaïde

La diane, avec comme symbole le canon Adélaïde, est une tradition bien ancrée dans l'histoire de la société.

Elle débute à 5 heures du matin par les trois coups de canon tirés par Adélaïde le samedi du Tirage. Elle se déroule chez l'Abbé-président. Le domicile officiel de ce dernier, durant son mandat, est la salle du Tribunal, mais en principe la diane est organisée à son domicile privé. En 2024, la diane s'est déroulée à la salle Cluny

à Payerne, car l'Abbé-président, M. Gorgerat, habite à Corcelles-près-Payerne. Les trois coups de canon sont généralement tirés par l'Abbé, l'Abbesse et un de leurs enfants. C'est l'ouverture non officielle du Tirage.



Adélaïde est un ancien canon de l'armée datant de 1903. Son nom, Adélaïde, fut donné en l'honneur de la fille de la reine Berthe. Cette arme fut rachetée par la commune de Payerne en 1965, à la demande de la société d'artillerie de Payerne. Depuis son acquisition, Adélaïde n'est pas au chômage. Cette pièce d'artillerie est utilisée chaque année pour fêter l'indépen-

dance vaudoise le 24 janvier au Parc Montriant, puis le 14 avril pour marquer l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération Suisse, sans oublier la Fête nationale le premier août, le Tirage, et la fête des Artilleurs de la Sainte-Barbe. Tous les deux ans, elle participe également à la diane de l'Abbaye de Grange au mois





Payerne, le canon Adélaïde, grâce à ses roues en bois, est tiré par un véhicule de la commune. Entre toutes ces manifestations, le canon est entreposé dans un local de la commune.



A l'époque, la diane était aussi animée par des feux d'artifice. Ceux-ci étaient lancés par un groupe de copains. On les surnommait « les artificiers anonymes ». Cette tradition a été perdue au fil des années. Le montant des frais étant à leur charge, il devenait trop élevé et les lois

concernant le lancement de feux d'artifice se sont durcies. En effet, il faut maintenant un certificat pour procéder au lancement de feu et cette tradition a donc été condamnée à disparaître.

Pour en revenir à la diane, juste avant les trois coups de canon, les tambours font un tour de ville et après ceux-ci, c'est par la fanfare qu'elle est animée. Afin de rassasier les estomacs, une soupe aux oignons est prévue à 5h30. Après, c'est en cortège que le conseil se déplace jusqu'à la place du Tribunal pour sortir la bannière et marquer l'ouverture officielle du Tirage.

La diane n'est pas ouverte au public, uniquement sur invitation. Les personnes invitées à y participer sont le conseil et les anciens Abbé-présidents.



Les Cortèges

Les cortèges, une longue et immuable tradition

Les cortèges sont présents tout au long du week-end du Tirage. Le premier a lieu le samedi matin, après la diane. Le conseil, accompagné de la fanfare, se déplace du domicile de l'Abbé-président à la place du Tribunal. Un second cortège suit la prise du drapeau, qui se déroule à 6h45 dans la cour du Tribunal. Il s'achemine ensuite vers la Halle des Fêtes, afin de commencer l'assemblée générale. Le samedi soir, c'est en sens inverse que celui-ci avance, afin de procéder à la rentrée du drapeau. Lors de ces deux cortèges, seuls les tireurs et la fanfare sont présents.



Le dimanche, c'est juste après la remise des prix que le cortège débute. La fanfare ouvre la marche, suivie des demoiselles d'honneur et de la garde. Puis vient le tour du conseil. Les rois sont toujours accompagnés de deux demoiselles d'honneur. Les couronnés suivent le cortège, puis c'est au tour des porteurs de fanions et de channes. Les cibars sont accompagnés de leurs palettes, précédant les portes-drapeaux des sociétés locales. Tous les tireurs suivent le défilé. Un tour de ville est effectué, s'achevant à la Halle des Fêtes. Le parcours du cortège n'est pas le même chaque année. Il dépend des travaux en cours, des autorisations de fermeture de

routes accordées par les autorités, ainsi que des souhaits de l'Abbé-président. Le dimanche soir, le cortège débute sur la place de fête et se termine sur la place du Tribunal, afin de procéder à la rentrée de la bannière, qui marque la fin officielle du Tirage.

Le lundi, a lieu le défilé des enfants. Un tour de ville est effectué, se terminant sur la place de fête, afin de laisser place à la traditionnelle heure gratuite dédiée aux enfants. Le soir, c'est au tour de la jeunesse de prendre possession des rues de Payerne, à l'occasion de la fameuse « Tournée des Bistros ».



En 1947, à la Grand-Rue, les filles d'honneur, en charmantes vaudoises, s'appelaient Magali et Jacqueline Rossier.



Le Corps de Musique l'Avenir

Le Corps de Musique l'Avenir est une société de musique payernoise. Elle fut fondée suite à l'inauguration du drapeau du Cercle Démocratique-Libéral, en octobre 1893. Pour célébrer cet événement, un petit groupe de musiciens fut constitué, afin d'animer le cortège d'inauguration. On donna même un nom à cette fanfare : « Musique à Bijou ».



Inauguration du nouveau drapeau 1940



75ème anniversaire 1968

semblé plus d'une quinzaine de sociétés de musique broyarde, ainsi que plus d'une centaine de solistes.



Tirage 2014

L'Union Instrumentale de Payerne

L'Union Instrumentale de Payerne a été créée quelques années avant le Corps de Musique l'Avenir, plus précisément en 1878. Quatorze passionnés de musique en furent les fondateurs. Cette société prit rapidement de l'ampleur, avec la formation, en moins de deux ans, de deux



Tirage 2019

nouveaux groupes : un orchestre et une section théâtrale. Le nom « Union Instrumentale », après quelques années de bonne collaboration, fut officialisé à travers l'inauguration du premier drapeau qui portait justement ce nom.



Voyage à Rome 2017

Faute d'effectif, la société ne compte aujourd'hui plus que le groupe fanfare ; ses sections orchestres et théâtrales ayant disparu au cours du siècle dernier.

Elle compte actuellement quatre uniformes différents, donc le premier fut inauguré en 1913. Elle a également procédé à l'inauguration de cinq bannières différentes au cours de son existence, la première datant de 1882.

La bannière

Un peu d'histoire

La bannière, autrement dit le drapeau, est l'une des pièces centrale du Tirage. Sa sortie a lieu le samedi et dimanche matin, et sa rentrée le samedi et dimanche soir. L'actuelle bannière fut inaugurée lors du Tirage de 2006. Sa prédécesseuse datait de 1956, mais ne fut inaugurée qu'en 1957, car le projet avait été lancé une année avant. Le pasteur de



l'époque décrit cet étendard de la manière suivante : « La couronne et le fanion sont le rappel de ce qui attend le tireur après l'effort, c'est la récompense; l'arme dont un reflet de la volonté du soldat suisse, prêt pour la défense de sa patrie; le clocher de l'Abbatiale allie un monument que nous aimons puisqu'il est notre terre et la voix de Dieu contenue dans le son des cloches. » Elle est actuellement entreposée aux archives communales de Payerne. La plus ancienne bannière date d'avant la véritable création de la société, plus précisément de 1685. Depuis sa création en 1736, la Société des Tireurs à la Cible a compté au total cinq bannières différentes. Leurs dates de création sont les suivantes : 1736, 1852, 1897, 1956 et 2006. Malheureusement, les trois premiers étendards ont disparu, probablement lors de l'incendie du musée où ils étaient conservés, le 2 novembre 1987.

Les bannières sont généralement remplacées en raison de l'usure, mais elles peuvent aussi l'être à l'occasion de l'instauration ou de la disparition de traditions amenant à une vision différente de la société.

Le rôle de la bannière aujourd'hui

Le samedi matin, la sortie de la bannière se déroule à 6h45 et marque l'ouverture officielle du Tirage. Les sociétaires, accompagnés de celle-ci se déplacent jusqu'à la Halle des Fêtes pour l'assemblée générale. La bannière est ensuite rentrée, précédée d'un cortège qui débute à 19h30. N'ayant pas le temps de prendre la poussière, elle est ressortie le dimanche matin, afin de participer à la remise des prix, qui se déroule à 10h30 sur la place du Marché. Elle participe au cortège du dimanche matin, puis au banquet. Enfin, pour lui rendre hommage, elle défile dans la ville lors du cortège de clôture, à 19h30, afin d'effectuer la « rentrée du drapeau ». Cet événement marque la fin officielle du Tirage.

Le banneret et sa garde

Le banneret est le porte-drapeau de la société. Lors des cortèges du Tirage, il est toujours accompagné de ses 4 gardes. Lors de certains événements, comme la remise des prix le dimanche matin du Tirage ou durant le discours du Payernois du Dehors lors du banquet, le banneret



est accompagné seulement de deux gardes. Il en est de même lors des trois assemblées générales de la société, lors des représentations officielles à diverses manifestations ou encore lors de l'enterrement d'un ancien membre ayant fait partie d'une commission ou du bureau.

Une tradition autour de l'origine du banneret fut instaurée en 1953, lorsqu'un habitant des Hameaux transmis son rôle à un « Vuarycaux⁶ ». Depuis cette année-là, à quelques exceptions près, les bannerets ont tous été domiciliés en Vuary.

Alors que la situation financière de la société était favorable, et dans le but d'embellir les cortèges, une commission fut créée afin de confectionner, pour 1979, des costumes pour le porte-drapeau et son escorte. Après approbation



du projet, il fut décidé que le banneret serait habillé d'un tricorne, ainsi que d'une cape avec l'armoirie de Payerne dans le dos, et les gardes porteraient une cravate rouge et blanche ainsi qu'un tricorne. Cependant, les gardes refusèrent ce projet, ce qui obligea la société à revoir ses plans. Dès l'année suivante, les gardes s'habillèrent d'une demi-cape, comme compromis.

Tirage 1948

⁶ habitant du quartier de Vuary à Payerne

La rentrée et la sortie de la bannière

Lors des cortèges, la bannière est portée par le banneret, vêtu de sa cape rouge et blanche. Il est entouré de quatre gardes portant chacun une demi-cape. Le cortège se termine au pied de l'Abbatiale, où les tireurs s'alignent du côté de l'église. Les demoiselles d'honneur se placent devant l'estrade et la fanfare s'installe en face des tireurs. Lors de la rentrée de la



bannière, c'est l'huissier qui la réceptionne en haut de l'estrade afin de la transmettre à l'Abbesse. Celle-ci prend le relais en l'agitant depuis l'estrade, dans la cour du Tribunal. La bannière est ensuite rangée. Vient alors le discours de l'Abbé-président, suivi par une danse offerte par le banneret à l'Abbesse, accompagnée par l'une des deux fanfares de Payerne. Après cela, les tireurs ont la possibilité d'offrir une danse à une demoiselle ou une dame. Toute cette ambiance festive se conclut par le verre de l'amitié, servi dans la cour du château, offert aux tireurs, à la jeunesse et à la fanfare. Bien que cette tradition importante soit respectée à la lettre chaque année, en 2015, la rentrée du drapeau s'est exceptionnellement déroulée sur la place du Marché, en raison de travaux à l'Abbatiale. Depuis 1982, les tireurs ne s'alignent plus sur deux lignes, mais sur quatre lors de la prise du drapeau le samedi matin.



Avant 1963, la prise et la remise du drapeau se faisaient devant le domicile de l'Abbé-président. Cependant, cette tradition a été chamboulée lorsqu'un habitant des Hameaux est devenu Abbé-président. Depuis, la prise et la remise du drapeau se déroulent sur la place du Tribunal.



Remise des prix

La remise des prix se déroule le dimanche matin, sur la place du Marché. L'Abbé-président y prononce un bref discours. Les gagnants sont appelés chacun à leur tour. Ils s'avancent près des demoiselles d'honneur, qui leur remettent les prix. Les meilleurs présentent leur chapeau, afin que la couronne y soit posée. Les vainqueurs de la mouche abaissent leur arme pour que la demoiselle puisse insérer le fanion



Couronne



Channe

à l'intérieur du canon. La médaille remise aux tireurs hors-concours est placée sur le côté gauche de leur T-shirt. Quant aux tireurs ayant réalisé un coup A100, ils reçoivent leur channe en mains propres. Après avoir reçu leur prix, une bise est échangée entre les gagnants et les demoiselles d'honneur en guise de félicitations et de remerciements. Les vainqueurs ont ensuite l'honneur de boire dans la coupe tenue précieusement par l'huissier. La remise des prix se termine et le cortège peut démarrer.

Avant même la création de la société, le tir s'appelait « tir à fleur ». Ce nom faisait référence aux « chapelets » distribués aux meilleurs tireurs. Il s'agissait de cartons décorés de fleurs artificielles que les tireurs suspendaient à leur carabine. Cette tradition a disparu vers la fin du XIXe siècle. Les chapelets étaient accompagnés d'un prix qui, à l'époque, était bien différent d'aujourd'hui : ils étaient en étain. De nos jours, les tireurs ayant obtenu le plus de points reçoivent une couronne ; les hors-concours obtiennent une médaille ; les tireurs ayant fait une mouche gagnent un fanion, alors qu'un coup A100 permet de remporter une channe.

Jusqu'en 1977, le « roi du tir aux coups profonds » recevait un fanion. Depuis cette année-là, il reçoit une couronne de laurier-argent.

Lors du Tirage de 2015, la remise des prix ne s'est pas tenue sur la place du Marché, comme le veut la tradition, mais sur la nouvelle place Jomini. Ce changement s'explique par les travaux de l'Abbatiale, qui, en raison de leur ampleur, ont perturbé plus d'une tradition.



Fanion



Le banquet

Le banquet se tient actuellement le dimanche du Tirage, à la Halle des Fêtes, juste après le cortège. Depuis plusieurs années au menu, il y a de la langue de boeuf accompagnée de sa sauce aux câpres, de légumes et de riz. Autrefois, il était bien différent et n'a pas toujours été le même. Par exemple, dans les années 1930, on servait : un potage à la reine, un petit vol au vent, du rôti de porc, de la macédoine de légumes, des pommes vapeur, un dessert et une bouteille de vin pour deux personnes. En 1956, le menu se composait de : haricots, pommes de terre, jambon, lard, saucisson, fromage en dessert et également une bouteille de vin toujours pour deux.

Mais le banquet n'est pas qu'un simple repas. C'est aussi un moment officiel et solennel, animé par la fanfare, ponctué de discours et de chants. Le premier à prendre la parole est l'Abbé-président, qui la transmet ensuite à un Payernois du dehors, ainsi qu'au président de la Jeunesse. L'hymne national, ainsi que l'hymne vaudois y sont soigneusement chantés. C'est aussi l'occasion de procéder à la remise de médailles aux jubilaires, ainsi qu'à la vente de cartes de fête par les demoiselles d'honneur, au profit du Téléthon.

Le banquet ne s'est pas toujours déroulé à la Halle des Fêtes. Avant sa construction, il avait lieu sous une cantine installée à côté du casino-stand. Et, encore avant, il se tenait directement dans le casino-stand lorsque celui-ci était encore debout.

Autrefois, le banquet était réservé uniquement aux tireurs. Mais depuis 1973, les demoiselles d'honneur y sont cordialement invitées. L'Abbesse, ainsi que des représentants officiels participent également à ce moment de convivialité et de traditions.



2024





Les levées des danses

Une longue tradition sous la direction de la commission de danse

Les levées des danses existent, lors du Tirage, depuis plus d'un siècle. Elles permettent de donner un côté festif à cet événement tout en offrant une activité conviviale au public. La jeunesse ouvre les danses sur le pont de danse à la Halle des Fêtes. Les demoiselles, vêtues d'une longue robe blanche, portent aussi un ruban rouge et blanc sur l'épaule droite (le côté rouge vers le cou). À leur gauche, le danseur est habillé d'un costume noir, d'une chemise blanche et d'une cravate rouge assortie à la cavalière. C'est le comité qui a l'honneur de monter en premier sur la scène, accompagné par une des deux fanfares de Payerne. Dès que tous les membres de la jeunesse sont en place, le président invite sa partenaire pour la danse du président. Après celle-ci, chaleureusement encouragé par les membres, chaque danseur invite sa cavalière à son tour. Après quelques danses, la jeunesse passe le relais au public, qui est alors invité à tourbillonner au rythme de l'orchestre.



Tournée des bars 2024



Rentrée de la bannière
2024

Le lundi soir, il y a aussi, juste après la levée des danses de la jeunesse, la danse des rois. Les garçons de la jeunesse quittent alors la scène pour laisser la place aux rois. Pendant que ces derniers dansent, les filles forment un cercle autour d'eux. Les rois n'ont pas l'obligation de le faire, mais peuvent soit inviter une demoiselle d'honneur de la jeunesse, soit une externe.

Ce spectacle est organisé par la commission de danse, qui joue un rôle essentiel dans la réussite de l'événement. Elle prend contact avec l'orchestre, la jeunesse et la fanfare. Elle communique à toutes ces sociétés leurs devoirs et leur rôle tout en les accompagnant lors du week-end, afin que la manifestation se déroule au

mieux. C'est aussi à la commission de danse qu'on doit les félicitations pour la décoration de la Halle des Fêtes, ainsi que pour l'animation. Elle doit notamment, chaque année, redoubler d'imagination afin d'organiser une soirée digne de son nom. En 2023, le challenge a plus qu'été réussi en faisant une soirée « choucroute » suivi du concert des *Oesch's die Dritten*. Du *show dance Génération TV* aux levées des danses, en passant par des animations musicales ou encore un spectacle, la commission de danse relève chaque année le défi haut la main. Elle s'occupe aussi de la tenue du bar le vendredi soir, ainsi que de la formation des cortèges du samedi matin au lundi soir.

En plus des levées des danses le dimanche soir et le lundi soir à la Halle des Fêtes, les tireurs ont la possibilité d'inviter, sur la mélodie de la fanfare, une cavalière après la rentrée du drapeau. Cette tradition rend à la fois l'évènement festif et familial. Le lundi soir, les plus courageux peuvent venir accompagner la jeunesse lors de la *tournee des bistros* où, là encore, la danse est au rendez-vous. Ces derniers ont le droit à deux danses chacun avant d'offrir à leur tour un verre à boire, afin de remercier la jeunesse.

Du temps où la jeunesse était uniquement masculine, des annonces passaient dans les journaux afin d'inviter les jeunes filles de la ville à participer aux levées des danses. Des cours y étaient même organisés par la jeunesse, tout comme aujourd'hui, afin que tous les membres aient les mêmes bases. De 1894 à 1923, la ville comprenait deux sociétés de jeunesses qui, chacune leur tour, levaient les danses.



La Jeunesse de Payerne

L'objectif principal de cette société est d'offrir aux jeunes de Payerne l'occasion de créer des liens d'amitié et de solidarité entre les membres. La première réunion fut organisée par la société de Jeunesse le 21 mai 1892. Nonante jeunes garçons étaient invités à participer à l'adoption des premiers statuts présentés par le premier président : Daniel Rapin. Cinquante et un les ont adoptés et ont ainsi formé la société de Jeunesse de Payerne. Mais deux ans après sa création, des disputes à caractère politique éclatèrent, alors que la politique était interdite dans les statuts. Cette Jeunesse se divisa, créant ainsi deux sociétés : la Jeunesse de Payerne, plutôt libérale, et la Jeunesse « Cordon vert » de Payerne, plutôt démocrate. Cette séparation dura jusqu'en 1923, année à laquelle les deux sociétés de Jeunesse payernoises fusionnèrent.



La société de Jeunesse de Payerne a, dès sa première année d'existence, participé activement au bon déroulement du Tirage, offrant ainsi une animation à travers les levées des danses et assurant la tenue d'un bar, afin d'hydrater danseurs et spectateurs. Actuellement, le Tirage

reste la principale manifestation de la Jeunesse. Elle tient le bar du casino-stand et de la Halle des Fêtes du samedi au lundi soir, sans oublier la traditionnelle *Bière à Deux Balles*, organisée le jeudi soir à la Halle des Fêtes, afin de se mettre dans l'ambiance festive du Tirage.



Jeunesse de Payerne (2024)

L'habillement

Divers règlements relatifs à l'habillement des tireurs sont mentionnés dans les statuts de la société. Ils ont l'obligation formelle de porter un bas long, ainsi qu'une tenue correcte durant toute la fête du Tirage, sans oublier le cordon aux couleurs de Payerne. Le port du short est prohibé.

Les membres du Conseil disposent également d'une tenue spécifique pour les parties officielles : ils doivent porter un costume de couleur foncée avec leur brassard, dont la couleur varie selon les postes occupés, leur médaille et le cordon rouge et blanc. Le reste du temps, ils portent le polo de leur commission. Quant aux membres du bureau, ils vêtissent généralement d'un costume foncé le samedi et d'un costume plus clair le dimanche.



Le Conseil lors du cortège du dimanche 2014

Le moindre faux pas vestimentaire risque fort d'être consigné dans le célèbre Journal des Brandons ! Une amende pour mauvaise tenue peut être distribuée aux membres du Conseil. Mais aucune amende n'est prévue pour les tireurs.

Les demoiselles d'honneur, quant à elles, portent une robe blanche, accompagnée de chaussures et d'accessoires également blancs. Les membres de la jeunesse ont le choix quant à la longueur de la robe, mais elle doit être validé par le Conseil. Actuellement, les filles portent une robe longue. Mais dans les années 60, les robes étaient plutôt courtes. Pour la tenue des danseurs, c'est aussi la jeunesse qui choisit, ce choix devant toujours être validé par le Conseil. Pour la levée des danses du lundi soir, une discussion entre la jeunesse et la commission de danse peut se faire afin d'autoriser les danseurs à enlever leur paletot.

En se penchant sur les premiers statuts de la société, on remarque que les membres devaient revêtir une tenue bien précise : gris de fer, avec veste, culottes et bas rouges, ainsi qu'un chapeau bordé d'argent.

Les sorties du Conseil

La sortie du Conseil

Au mois d'avril, une sortie officielle est prévue pour le Conseil. Le président de la commission de Tir est chargé d'organiser cet événement. Il prévoit généralement un tir pour tout le Conseil, ainsi qu'un dîner afin de rassasier les estomacs.

La sortie des Reliques

La sortie des Reliques est organisée généralement une fois par année. C'est n'est pas une sortie officielle : il n'est donc pas obligatoire de la prévoir chaque année. De plus, les Reliques ne sont pas tenus d'y participer. Cet événement se déroule en général à Payerne et des activités sportives ou de tir y sont proposées. Un souper est également prévu.

Les Reliques sont composés de tous les membres sortants du Conseil, ainsi que ceux des deux séries précédentes. Ainsi, tous les Reliques ont participé à au moins un Tirage ensemble. Ce sont les nouvelles Reliques qui sont mandatés pour organiser la sortie.



Sortie des Reliques 2000

